

Présentation de la journée d'étude sur la dépendance

Monsieur le Président, monsieur le Doyen, mesdames, messieurs ;

Merci d'honorer de votre présence cette journée d'études consacrée à la dépendance. Merci à toutes les personnes qui ont bien voulu accepter de mettre leurs compétences et leur expérience dans le traitement du sujet qui nous occupe aujourd'hui. Merci aux étudiants du M2 droit de la santé, à Mikaël Benillouche et à Cyril Caux pour leur aide dans le bon déroulement de cette manifestation. Un grand merci surtout à ma jeune collègue, Lydia Morlet, à laquelle il échet la lourde tâche d'assumer la finalisation de cette journée, puisqu'une chute malencontreuse m'amène à expérimenter moi-même toutes les facettes de la dépendance et m'empêche d'être présente ce jour. Ce que je regrette infiniment bien sûr.

Il y a plusieurs mois, le président de la République a déclaré vouloir « attaquer » le dossier de la dépendance dès que celui de la réforme des retraites serait clos. Le serpent de mer ressurgissait et prenait une actualité qui ne pouvait manquer d'intéresser les étudiants du master « droit de la santé » et le Centre de droit privé et de science criminelle auquel est rattaché ce cursus au plan de la recherche.

Pourtant, les aspects juridiques, avec la création envisagée d'une cinquième branche de la Sécurité sociale, avec les droits des personnes dépendantes non seulement dans l'accès aux soins ou services, mais dans le respect de leur dignité d'être humain, étaient réducteurs dans l'université pluridisciplinaire qu'est l'université de Picardie Jules-Verne.

En effet de quelle dépendance parle-t-on ?

- D'une dépendance à une chose : drogue, médicaments, jeux, mais aussi sur le plan matériel, dépendance liée à l'usage d'un fauteuil roulant, de béquilles ?
- D'une dépendance à une personne : un être aimé –Proust le dit : aimer, c'est se perdre –, mais aussi l'aide-soignante qui vous permet d'accomplir les gestes de la vie courante, la voisine qui fait vos courses si vous ne pouvez vous déplacer...
- Dépendance économique bien sûr, lorsque pour vivre (ou survivre !) vous avez besoin d'aides financières venant de proches ou de tiers ;
- D'une dépendance initiée par l'individu lui-même et qui se trouverait ensuite « piégé », la dépendance- addiction ?

– D'une dépendance accidentelle ou liée à l'âge ou encore résultant d'un handicap et qui serait subie par l'individu, la dépendance-perte d'autonomie ?

Avec Lydia Morlet, nous avons choisi une approche globale qui tente de transcender ces frontières, puisqu'en toute hypothèse il y a atteinte à l'autonomie, au libre arbitre du sujet, ce qui en fait une personne vulnérable, personne vulnérable qui doit être protégée et accompagnée. Ainsi, la dépendance est clairement une question de santé publique et de politique publique s'agissant notamment de sa prise en charge : doit-on abandonner la segmentation des risques (accident, âge, handicap) ? Jusqu'à quel point maintiendrait-on alors la solidarité et la mutualisation nationales du risque « dépendance », et avec quelles ressources ? La responsabilisation de chacun par la souscription d'une assurance garantissant ce risque ne va-t-elle pas accentuer les inégalités sociales et transférer au secteur privé la fonction régaliennne de veiller à la santé de la population ?

Mais je m'emballe et j'ouvre déjà un débat. Il est grand temps d'en venir aux exposés et d'entendre tous les experts qui vont nous éclairer sur différents aspects de la dépendance. Je vous souhaite à tous une fructueuse journée de réflexion et vous prie à nouveau d'excuser mon absence parmi vous.

Jacqueline FLAUSS-DIEM.